COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

<u>Date de convocation</u>: 15 juin 2020 <u>Date d'affichage du compte rendu</u>: 25 juin 2020

<u>Etaient présents</u>: Etienne BEZANÇON, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Bernard MARIEUX, Baptiste MOREAU. Bernard SARRAZIN.

Représentés: Romaric BATTISTELI donne pouvoir à Etienne BEZANCON

Mathieu CERVEAU donne pouvoir à Patrick CERVEAU

Secrétaire de séance : Gisèle MENETREY

Ordre du jour: Approbation du compte rendu du 25 mai 2020; Vote du compte de gestion 2019 du budget Principal et budget annexe Eau; Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020; Vote du budget primitif 2020 du budget Principal et budget annexe Eau; Création d'un poteau incendie chemin de Vau du Puits; Redevance d'occupation du domaine public Orange 2020; Rapport Véolia 2019 sur la gestion du service public d'eau potable; Désignation des délégués élus et agents du CNAS; Renouvellement de la commission communale des impôts directs; Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 25 mai 2020 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Vote du compte de gestion 2019 du budget Principal et budget annexe Eau

Délibération n°26/2020:

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget Principal et budget annexe Eau de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Vu l'approbation du compte administratif 2019 de ces budgets ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Déclare** que le compte de gestion du budget Principal et du budget annexe Eau, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Délibération n°27/2020:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Décide** de reconduire pour 2020 les taux d'imposition des différentes taxes directes locales, à savoir :

2/05/2020

COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN

TAXES	Base d'imposition	Taux votés En %	Produit correspondant En €	
Taxe Foncière (bâti)	265 300	13,55 % 35 948		
Taxe Foncière (non bâti)	153 200	26,55 %	40 675	
TOTAL	76 623			

3. Vote du budget primitif 2020 du budget Principal

Délibération n°28/2020:

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2020.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

• Accepte le budget primitif 2020 du budget Principal, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement: 309 780,42 euros Investissement: 114 969,47 euros

Vote du budget primitif 2020 du budget annexe Eau

Délibération n°29/2020:

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2020.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

• Accepte le budget primitif 2020 du budget annexe Eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement: 3 151,13 euros Investissement: 23 828,13 euros

4. Création d'un poteau incendie chemin de Vau du Puits

Délibération n°30/2020:

Vu la délibération n°04/2020 portant sur l'engagement de la commune à entreprendre les travaux sous 18 mois, en vue de créer un nouveau PEI dans un périmètre inférieur à 400 mètres de la parcelle située Vau du Puits et sur laquelle une construction de maison d'habitation est projetée;

Vu la délibération n°13/2020 portant sur l'acceptation du projet de Véolia par l'ancien conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte de retenir le devis de Véolia portant sur la création d'un poteau incendie chemin de Vau du Puits pour un montant global de 37 193,40 € HT.
- Sollicite une subvention de 40 % du montant HT au titre de la DETR.
- Etablit le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention DETR 14 877 €

- Part communale : fonds libres 22 316,40 € HT

COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN

5. Redevance d'occupation du domaine public Orange 2020

Délibération n°31/2020:

Redevance d'occupation du domaine public 2020 :

- 2,770 km x 55,54 € = 153,85 € en artère aérienne
- 3,446 km x 41,66 € = 143,56 € en artère souterraine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

• **Décide** d'appeler 297,41 € de RODP 2020 à ORANGE.

6. Rapport Véolia 2019 sur la gestion du service public d'eau potable

Délibération n°32/2020:

Quelques chiffres clés:

- 233 abonnés
- 87,3 % de rendement : il s'est très nettement amélioré par rapport aux années précédentes
- 4 fuites ont été réparées en 2019
- 2 branchements en Plomb renouvelé en 2019.
- 85.7 % de conformité bactériologique.
- Aucun dépassement du seuil de turbidité (clarté de l'eau)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte et accepte le rapport annuel 2019 de l'eau de la Société Véolia.
- **Demande** à Véolia de respecter le contrat prévu avec le changement d'au moins 5 branchements plomb par an.

7. Désignation des délégués élus et agents du CNAS

Délibération n°33/2020:

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

• Désigne les délégués suivants pour représenter le collège des élus et le collège des agents :

Collège des élus Françoise MALAQUIN Collège des agents Gaëlle DE RYCK

8. Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Délibération n°34/2020:

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

Les communes de moins de 2 000 habitants doivent proposer 24 personnes parmi la liste des contribuables de la commune et le directeur départemental des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

• Propose de désigner les personnes suivantes :

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Impositions directes locales
1	Madame	AUPETIT	Jocelyne	18 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TF
2	Monsieur	BATTISTELI	Romaric	23 rue du Moulin 89310 Poilly-sur-Serein	TF
3	Monsieur	BEZANCON	Etienne	25 rue d'en Bas 89310 Poilly-sur-Serein	TF
4	Monsieur	BOITELET	Tony	34 rue d'en Bas 89310 Poilly-sur-Serein	TF
5	Monsieur	CERVEAU	Patrick	45 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TF
6	Monsieur	CERVEAU	Mathieu	38 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TF
7	Madame	DURAND	Chantal	7 sentier du Goulot 89310 Poilly-sur-Serein	TH
8	Monsieur	LAVAUD	Stephane	9 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TF
9	Madame	MALAQUIN	Françoise	49 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TF
10	Monsieur	MALAQUIN	Thibault	11 sentier du Goulot 89310 Poilly-sur-Serein	TF
11	Monsieur	MALAQUIN	Claude	49 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TF
12	Monsieur	MARIEUX	Bernard	11 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TF
13	Madame	MENETREY	Gisèle	18 rue Abbé Thériat 89310 Poilly-sur-Serein	TF
14	Monsieur	MENETREY	Luc	18 rue Abbé Thériat 89310 Poilly-sur-Serein	TF
15	Madame	MIGNON	Fanny	36 rue de Lacey 89310 Poilly-sur-Serein	TH
16	Monsieur	MOREAU	Laurent	1 route de Lichères 89310 Poilly-sur-Serein	TF
17	Madame	MOREAU	Eleonore	1 route de Lichères 89310 Poilly-sur-Serein	TF
18	Monsieur	MOREAU	Baptiste	14 rue du Moulin 89310 Poilly-sur-Serein	TF
19	Monsieur	MOREAU	Pascal	Ferme de la Liberté 89310 Poilly-sur-Serein	TF
20	Monsieur	MUSET	Benoit	49 rue d'en Bas 89310 Poilly-sur-Serein	TF
21	Madame	NICOLLE	Monique	38 rue du Moulin 89310 Poilly-sur-Serein	TF
22	Monsieur	NONY	Didier	Ferme de la Roche 89310 Poilly-sur-Serein	TF
23	Monsieur	SARRAZIN	Bernard	7 sentier du Goulot 89310 Poilly-sur-Serein	TF
24	Monsieur	TUPINIER	Virgile	10 rue des Fossés 89310 Poilly-sur-Serein	TF

<u>Informations et questions diverses</u>:

- a) <u>Brûlage des déchets</u>: suite à plusieurs demandes concernant les feux de jardins, nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, il est interdit de brûler vos déchets verts du 15 juin au 15 septembre, ainsi qu'en période de grand vent et de sécheresse.
- b) <u>Eau cimetière</u>: Baptiste MOREAU signale que le robinet d'eau du cimetière reste souvent ouvert. Le conseil municipal décide de remplacer le robinet actuel par un robinet poussoir afin de limiter le gaspillage d'eau.
- 2) <u>Terrain de foot</u>: Etienne BEZANÇON demande que le terrain de foot soit tondu toutes les semaines pendant la période estivale.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22 h 50.